

Compte rendu du Conseil d'Administration de l'AS ISAE-SUPAERO

Le 26/03/2026

Membres AS Présents :

Lucas PECHARD (Président de l'AS ISAE-SUPAERO)
Guilhem CHEVILLARD (Secrétaire général de l'AS ISAE-SUPAERO)
Ulysse PERRIN (Co-trésorier de l'AS ISAE-SUPAERO)
Martin RAOUL (Co-trésorier de l'AS ISAE-SUPAERO)
Domitille BIZARD (Responsable des évènements de l'AS ISAE-SUPAERO)
Manech GALLOIS (Communication interne de l'AS ISAE-SUPAERO)
Ton HERBERT (Communication externe de l'AS ISAE-SUPAERO)
Benjamin LUCANTE (Co-responsable des sports de l'AS ISAE-SUPAERO)
Quentin LE MORILLON (Co-responsable des sports de l'AS ISAE-SUPAERO)
Titouan RENAUX (Responsable Développement Durable de l'AS ISAE-SUPAERO)

Tableau récapitulatif des décisions du CA

Ci-dessous un tableau récapitulatif (cf. plus bas pour le détail et les explications).

UTEUR	TYPE DE DEMANDE	DÉCISIONS
Club Aviron	Demande de participer à une compétition, demande de budget réparation et remboursement d'un trajet	Demande partiellement acceptée
Club VTT	Demande de participation à une nouvelle compétition	Demande acceptée
Club Alpinisme	Demande de changement de répartition du budget	Demande acceptée
Alexandre Millot	Remboursement de sa licence d'aviron	Demande acceptée
Club Voile légère	Achat d'un mât	Demande acceptée
Louis Toinel	Création du club beach volley	Demande acceptée

Compte rendu détaillé de la réunion :

Club Aviron - Jules Jalon

Demande de de participer à la compétition "trophée des rois" à Versailles.

Demande de budget pour réparer la coque d'un bateau.

Demande de remboursement d'un trajet pour aller à une compétition.

Récapitulatif de la demande :

Le club aviron performe en compétition (champions de France universitaire en longue distance, médaille d'or au CCL...). C'est dans cet élan de nombreuses victoires, qu'il souhaite participer au "trophée des rois", compétition prestigieuse à Versailles.

De plus, un bateau a été abîmé récemment, et ne peut plus naviguer en cet état: les réparations coûteront 200€.

Enfin, le transport des avirons pour les championnats de France a été réalisé par un autre organisme que l'aviron toulousain (TUC), qui facture donc ce trajet. Le club aimerait en être remboursé par l'AS.

Discussion et décision du CA :

Dans un souci d'équité vis-à-vis des autres clubs, le CA ne peut accepter la participation au "trophée des rois", le club aviron ayant déjà réalisé de nombreuses compétitions.

La réparation du bateau est prise en charge par l'AS, qui en est propriétaire.

La demande de remboursement du trajet n'étant pas encore clairement formulée (pas de facture, pas de montant exact), le CA demande au club aviron de présenter clairement sa demande (en convenant du prix avec le TUC), afin qu'il puisse l'étudier.

Décision votée à 9 voix sur 9

Club VTT - Robin Niero

Demande de transfert du budget pour participer à 2 nouvelles compétitions.

Récapitulatif de la demande :

La baisse de motivation et l'absence au semestre 3 de 2 des 3 inscrits à une compétition de VTT force Robin à annuler la venue à cette compétition.

Il souhaite se servir du budget initialement prévu pour cette compétition pour participer à deux autres: "Benduro" (12 avril) et "Enduro de Thore" (9 mai).

En prévoyant 2 personnes pour ces compétitions, cela revient à économiser 59€.

Discussion et décision du CA :

Le CA accepte cette demande, et encourage Robin et le club VTT à faire davantage de communication pour recruter un troisième participant aux compétitions à venir.

Décision votée à 10 voix sur 10

Club Alpinisme - Antoine Delesalle

Demande de transfert du budget à cause de sorties annulées, et entretien de matériel.

Récapitulatif de la demande :

Le week-end prévu le 13-14 février a été annulé, le guide étant indisponible à ces dates, Antoine souhaite donc utiliser l'excédent de budget pour transformer la sortie prévue le 12 avril en un week-end.

De plus, en novembre 2025, l'AS avait payé une sortie qui a été annulée, Antoine souhaite donc la rattraper en mai, mais demande au CA du budget pour le remboursement du transport, ce qui représente 30,2€.

Enfin, les détecteurs d'avalanche n'ont plus de pile, le club demande donc le rachat de piles AAA.

Discussion et décision du CA:

Le CA ne voit aucune raison de s'opposer à ces demandes, qui relèvent de la nouvelle répartition d'un excédent de budget du club alpinisme (sorties annulées).

Pour le rachat de pile, il demande toutefois au président du club de chercher s'il peut acheter des piles rechargeables, afin d'éviter du gaspillage, et de devoir en racheter tous les ans. Le cas échéant, la demande est tout de même acceptée par le CA.

Décision votée à 10 voix sur 10

Alexandre Millot

Demande de remboursement de sa licence d'aviron.

Récapitulatif de la demande :

Alexandre est un fervent membre du club aviron, sport qu'il pratique de son côté également (7 fois par semaine). Ayant un très bon niveau en aviron, il a également pris une licence compétition de son côté (405€). Il demande le remboursement partiel de cette licence.

Discussion et décision du CA:

Convaincu de la motivation et du niveau d'Alexandre, et dans un souci d'encourager les sportifs de haut niveau autant que ceux qui découvrent le sport, le CA accepte le remboursement de cette licence à hauteur de 50%.

Décision votée à 10 voix sur 10.

Club Voile légère - Domitille Bizard

Demande du remboursement de l'achat d'un mât.

Récapitulatif de la demande :

En fin 2025, le club voile légère avait demandé l'achat d'un mât, demande que le CA avait accepté. Toutefois l'ancien président du club avait envoyé la facture pour le remboursement trop tard (après le 31 décembre 2025). Domitille demande donc à ce que le montant de l'achat (100€) soit remboursé par l'AS.

Discussion et décision du CA:

La demande d'achat du mât avait été acceptée lors du CA exceptionnel en décembre dernier, il paraît donc logique au CA d'accepter cette demande de remboursement.

Décision votée à 9 voix sur 9

Louis Toinel

Demande de création du club beach volley.

Récapitulatif de la demande :

Après avoir sondé la promotion, Louis demande au CA la création d'un club beach volley, voué à étendre la pratique de ce sport, sans avoir la prétention de participer à des compétitions. Pour cela, il compte sur l'obtention d'un créneau d'utilisation des terrains du CREPS, qu'il a déjà contacté.

Il demande en conséquence l'achat de 4 ballons de beach volley, pour le club, et pour pouvoir les prêter ponctuellement, comme le fait le club alpinisme avec son matériel.

Discussion et décision du CA:

Face à l'enthousiasme manifeste de la promotion en faveur de l'ouverture du club, et la proposition de Louis, le CA accepte la création du club Supaero beach volley club.

Après réponse du CREPS, il s'avère que les terrains ne peuvent être utilisés sans la présence d'un coach qualifié. Le CA encourage donc Louis à demander à pouvoir utiliser les terrains de l'université Paul Sabatier.

Le CA accepte l'achat d'un ballon, et conseille à Louis de repasser en CA pour en demander davantage s'il obtient un créneau d'utilisation des terrains de l'université Paul Sabatier.

Enfin, le CA demande à Louis de faire davantage de communication autour de la création de ce club, afin qu'il soit ouvert et accessible à tous les étudiants.

Décision votée à 9 voix sur 10.

Modification du règlement intérieur

Face à l'inactivité de certains membres dans des clubs où la sélection est difficile, le CA souhaite agir, pour empêcher l'injustice vis-à-vis de ceux qui étaient motivés, mais n'ont pas été retenus. C'est pourquoi il ajoute cette ligne au règlement intérieur:

“ Les présidents de sections sportives sont libres de demander au conseil d'administration l'exclusion d'un membre de leur club, en cas d'inactivité marquée.”

Décision votée à 9 voix sur 10